

# Lettonie - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



## Alertes et dernières minutes

ALERTE

### **Urgence Attentat – Vigilance renforcée pour les ressortissants français à l'étranger**

Date de mise en ligne le : 18 mars 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

Compte tenu du relèvement, sur l'ensemble du territoire national, de la posture du plan Vigipirate au niveau Urgence attentat, une vigilance renforcée est recommandée à l'ensemble de nos ressortissants résidant ou de passage à l'étranger.

ALERTE

### **Hausse des cas de rougeole**

Date de mise en ligne le : 13 mars 2026

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alerte sur la hausse des cas de rougeole en Europe et dans le monde, touchant adultes et enfants, avec parfois des formes mortelles.

La vaccination reste essentielle et contribue à éviter la transmission ou la dissémination de la maladie.

Plus d'information sur la fiche pratique "Rougeole".

## Sécurité

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

### **Zones de vigilance**



- |   |  |
|---|--|
| <span style="color: red;">■</span> Formellement déconseillé                         | <span style="background-color: yellow;">■</span> Vigilance renforcée |
| <span style="background-color: orange;">■</span> Déconseillé sauf raison impérative | <span style="background-color: green;">■</span> Vigilance normale    |

Dernière actualisation le 10/03/2026, information toujours valable à la date du jour

L'ensemble du territoire de Lettonie est en zone de vigilance normale.

À Riga, les visiteurs doivent faire preuve de prudence, la nuit, dans les quartiers proches de la gare et du marché central. Il est recommandé d'éviter les parcs et les endroits peu fréquentés et mal éclairés.

## Risques encourus et recommandations associées

### Délinquance

#### Vols

La Lettonie est en règle générale un pays sûr et calme. Les touristes peuvent néanmoins être la cible de pickpockets et de voleurs à la tire, notamment dans les lieux fortement fréquentés (Vieux Riga, gares, marchés, etc.). Il convient de rester vigilant.

#### Escroqueries

Des cas de touristes victimes d'escroquerie dans des établissements de divertissement nocturnes du centre-ville sont régulièrement rapportés (notes disproportionnées, utilisation frauduleuse de cartes bancaires). Il est préférable d'éviter d'utiliser des cartes de crédit dans ces établissements.

Il est aussi recommandé de ne jamais laisser son verre sans surveillance, de ne pas accepter de boissons d'un inconnu et de ne pas rentrer seul(e) avec des inconnus.

## **Risque terroriste**

Même s'il apparaît faible en Lettonie, le risque terroriste, comme partout ailleurs, ne saurait être écarté.

## **Recommandations générales**

- Faire une copie de ses documents d'identité, passeport, permis de conduire. Avant de quitter la France, il est conseillé de scanner ses documents officiels afin de pouvoir y accéder en cas de perte ou de vol. Penser également à relever le numéro de la carte bancaire.
- Connaître le numéro d'urgence ou la procédure permettant de faire opposition à une carte bancaire volée ou perdue.
- Être en possession de sa Carte européenne d'assurance maladie (CEAM) et contracter une assurance voyage, assortie d'une garantie de rapatriement.
- Ne pas transporter tous ses papiers et son argent dans un seul sac et sortir avec le strict minimum.
- En cas de vol de documents personnels ou de valeurs, avec ou sans agression, il convient de se rendre immédiatement dans un commissariat de police pour établir une déclaration, puis de s'adresser à la section consulaire de l'ambassade de France.

Il est possible de télécharger sur son smartphone l'application 112 Latvija qui envoie des consignes à suivre dans différentes situations d'urgence (catastrophes naturelles, incendie, etc.). L'application propose certaines fonctionnalités en anglais.

## **Activités sportives à risque**

### **Baignade**

En cas de tempête, il est recommandé d'éviter de se baigner dans la mer Baltique, notamment à Kolka où le courant peut être fort.

### **Information sur l'interdiction de se rendre et se déplacer, que cela soit à pied, en vélo etc., sur les eaux glacées**

Compte tenu des conditions météorologiques hivernales, l'attention des voyageurs est appelée sur le fait que toute présence sur la glace des eaux publiques intérieures du territoire administratif de la ville de Riga et des eaux côtières publiques est interdite, à de rares exceptions près.

Des restrictions similaires peuvent être décidées par d'autres municipalités lettones.

Le non-respect de ces restrictions peut engager la responsabilité des contrevenants, conformément au code des infractions administratives letton.

Pour des raisons de sécurité, l'ambassade recommande aux voyageurs de ne pas se promener sur les eaux glacées. L'ambassade invite à se renseigner sur les restrictions en vigueur auprès des services municipaux du lieu de résidence.

# Entrée / séjour

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

## Formalités d'entrée et de séjour

### Court séjour

Pour un séjour de moins de 3 mois, les Français doivent se munir d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité pour la durée du séjour. Les ressortissants étrangers (issus d'un Etat extérieur à l'Union européenne) titulaires d'un titre de séjour délivré dans l'un des pays de l'espace Schengen peuvent séjourner sans visa en Lettonie jusqu'à 90 jours par semestre.

### Extension de la validité des CNI

Les cartes nationales d'identité françaises (CNI) délivrées à des **majeurs** entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont encore valables 5 ans après la date de fin de validité indiquée au verso, mais aucune modification matérielle de la carte plastifiée n'atteste de cette prorogation. Les autorités lettonnes ont accepté officiellement cette prorogation. Toutefois, de façon à éviter tout désagrément pendant votre voyage, il vous est fortement recommandé de préférer l'utilisation d'un passeport valide à celle d'une CNI portant une date de fin de validité dépassée, même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité.

Si vous voyagez uniquement avec votre CNI, vous pouvez télécharger et imprimer la notice multilingue (PDF - 81,7 Ko) expliquant ces nouvelles règles.

### Frontière avec la Russie

Les autorités lettones ayant restreint l'entrée sur leur territoire depuis la Russie, il convient de bien vérifier les conditions d'entrée en Lettonie sur le site du ministère letton des affaires étrangères et de la police aux frontières.

Depuis le 19 mars 2025, l'entrée en Lettonie depuis les points de passage terrestres avec la Russie n'est possible qu'aux personnes véhiculées (cela inclut les franchissements en bus). Tout autre mode de locomotion (à pied, vélo, trottinette) est proscrit. La Lettonie a par ailleurs interdit l'entrée sur son territoire depuis la Russie des personnes avec des véhicules immatriculés en Russie ou en Biélorussie. Cette interdiction s'applique quelle que soit la nationalité du conducteur.

Un transit vers la Russie depuis la Lettonie de personnes avec des véhicules immatriculés en Russie n'est possible qu'après avoir enregistré le véhicule auprès de la Direction lettone de la sécurité routière en remplissant un formulaire en ligne sur le site <https://e.csdd.lv/rutlcaur>. Cette autorisation n'est valable que 24 heures à partir de l'entrée du véhicule sur le territoire letton et ne vaut que pour un transit direct vers la Russie.

Par ailleurs, la Lettonie a suspendu ses activités aux points de passage de Pededze et Vientiuli. Aucune entrée ou sortie depuis ces points de passage n'est donc possible. Les points de passage de Terehova et Greb?eva restent opérationnels à ce jour.

Depuis le 15 octobre 2025, le passage de la frontière de la Lettonie vers la Russie à « Grebneva » et « Terehova » en véhicule individuel n'est possible qu'après une inscription préalable dans le Système de réservation électronique (ERRS), pour un créneau horaire déterminé (cf. cette page internet de l'administration routière lettone). L'inscription d'un véhicule pour la traversée de la frontière peut se faire sur les sites internet dédiés : [www.lvborder.lv](http://www.lvborder.lv) et [www.lvrobeza.lv](http://www.lvrobeza.lv).

La frontière vers la Russie ne peut être traversée depuis la Lettonie qu'avec un montant raisonnable de devises en euros.

La Lettonie a mis en place un dispositif permettant un contrôle renforcé des personnes et des véhicules dans la zone frontalière avec la Russie et la Biélorussie (communes de Ludza, Kr?slava, Augšdaugava et ville de Daugavpils). La liberté de circulation le long de la frontière peut être restreinte.

## **Frontière avec la Biélorussie**

Les autorités lettones ayant restreint l'entrée sur leur territoire depuis la Biélorussie, il convient de bien vérifier les conditions d'entrée en Lettonie sur le site du ministère letton des affaires étrangères et de la police aux frontières.

Depuis le 19 mars 2025, l'entrée en Lettonie depuis les points de passage terrestres avec la Biélorussie n'est possible qu'aux personnes véhiculées (cela inclut les franchissements en bus). Tout autre mode de locomotion (à pied, vélo, trottinette) est proscrit. La Lettonie a par ailleurs interdit l'entrée sur son territoire depuis la Biélorussie des personnes avec des véhicules immatriculés en Russie ou en Biélorussie. Cette interdiction s'applique quelle que soit la nationalité du conducteur. Par ailleurs, la Lettonie a fermé le point de passage frontalier de Silene (Ourabny, côté biélorusse). Un seul point de passage est désormais accessible entre les deux pays, celui de Patarnieki (Grigorovtchina, côté biélorusse).

Depuis le 15 octobre 2025, le passage de la frontière de la Lettonie vers la Biélorussie à « Patarnieki » en véhicule individuel n'est possible qu'après une inscription préalable dans le Système de réservation électronique (ERRS), pour un créneau horaire déterminé (cf. cette page internet de l'administration routière lettonne). L'inscription d'un véhicule pour la traversée de la frontière peut se faire sur les sites internet dédiés : [www.lvborder.lv](http://www.lvborder.lv) et [www.lvrobeza.lv](http://www.lvrobeza.lv).

La frontière vers la Biélorussie ne peut être traversée depuis la Lettonie qu'avec un montant raisonnable de devises en euros.

La Lettonie a mis en place un dispositif permettant un contrôle renforcé des personnes et des véhicules dans la zone frontalière avec la Russie et la Biélorussie (communes de Ludza, Kr?slava, Augšdaugava et ville de Daugavpils). La liberté de circulation le long de la frontière peut être restreinte.

## **Entrée en Lettonie pour les ressortissants de certains pays tiers**

Les ressortissants de certains pays tiers qui ne disposent pas d'un visa ou d'un permis de séjour délivré par la Lettonie sont dorénavant tenus, avant d'entrer en Lettonie, de soumettre certaines informations les concernant ainsi que l'objet de leur voyage sur le site [eta.gov.lv](http://eta.gov.lv).

L'enregistrement doit être effectué au moins 48 heures avant l'entrée en Lettonie, y compris en cas de transit.

## **Règlementation douanière**

### **Transport des animaux**

Les chiens, chats et furets sont soumis à la réglementation européenne (vaccinations, tatouage, carnet d'identité européen visé par un vétérinaire avant chaque déplacement, etc.).

## **Santé**

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

## **Avant le départ**

Un séjour à l'étranger implique pour tout voyageur de prendre certaines précautions en matière de santé. La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Ces indications ne dispensent toutefois pas le voyageur d'une consultation chez son médecin traitant et/ou dans un centre de vaccinations internationales, suffisamment longtemps avant la date de départ pour permettre le rappel des vaccins si nécessaire.

Pour plus d'information, consulter la rubrique "La santé en voyage".

## **Frais d'hospitalisation et dépenses de santé**

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l'étranger, il est impératif de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (dont la chirurgie et l'hospitalisation) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade de France sur place.

Afin de pouvoir bénéficier d'une prise en charge par la Sécurité sociale, les Français de passage doivent être munis d'une carte européenne d'assurance maladie, à demander à leur caisse locale au moins 15 jours avant le départ. Pour plus d'informations, consultez le site de l'Assurance maladie en ligne.

## **Recommandations pour la santé**

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) pour faire une évaluation de son état de santé et bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations. Consulter éventuellement son dentiste avant le départ.

Constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et n'emporter dans ses bagages que les médicaments strictement nécessaires ; ne jamais consommer de médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons). Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine avec les étiquettes originales, accompagnés d'une ordonnance portant le nom des médicaments en dénomination commune internationale (DCI). Il est indispensable de vérifier que les médicaments concernés sont autorisés dans le pays visité : pour plus d'informations, consulter la fiche Informations pratiques.

## **Vaccinations**

Les vaccins recommandés en France sont également indispensables lors d'un séjour à l'étranger : les maladies qu'ils préviennent circulent partout dans le monde, parfois même plus fréquemment qu'en France. Avant tout départ, le voyageur (adulte et enfant) doit donc d'abord s'assurer d'être à jour du calendrier vaccinal français, en particulier des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche mais aussi contre la rougeole. Le carnet de vaccination peut être demandé à l'arrivée de certains pays.

### **Des vaccinations complémentaires peuvent être nécessaires :**

- **Hépatite A** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Fièvre typhoïde** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Hépatite B** : en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Rage** : notamment enfants en bas âge, séjour en milieu rural ou éloigné des villes principales ;

- **Encéphalite à tiques** : en fonction des conditions de séjour.

Il est donc conseillé de consulter son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) suffisamment de temps avant le voyage.

## Risques sanitaires

### Encéphalite à tiques

L'encéphalite à tique (TBE) est une maladie virale transmise par la morsure de tiques infestées, surtout au printemps et en été. La consommation de lait cru ou de produits laitiers contaminés est aussi un mode de transmission bien que plus rare.

Les symptômes se présentent généralement en deux phases : d'abord un syndrome grippal associant fièvre, fatigue et courbatures puis des troubles neurologiques graves tels que méningite ou encéphalite (maux de tête, paralysie et confusion).

Il n'existe pas de traitement et la prise en charge est uniquement symptomatique. La prévention repose sur la protection contre les piqûres de tiques et la vaccination en cas de séjour en zone rurale ou boisée. Il est recommandé de se renseigner avant son départ auprès de son médecin traitant ou d'un centre de vaccinations internationales.

**Pour plus d'informations**, consulter le site Santé Publique France et le site du ministère de la Santé.

### Maladie de Lyme

La maladie ou borreliose de Lyme est une infection due à une *Borrelia*, bactérie transmise par piqûre de tique. Toutes les tiques ne sont pas porteuses et d'autres espèces de bactéries peuvent aussi être transmises. L'habitat naturel des tiques comprend les herbes hautes des prairies, les régions boisées et humides, mais aussi les jardins. L'infection est souvent asymptomatique mais elle peut parfois provoquer une maladie invalidante comprenant une atteinte cutanée, puis articulaire et neurologique. Le traitement repose sur des antibiotiques adaptés qui sont d'autant plus efficaces qu'ils sont débutés précocement. La prévention repose sur la protection contre les piqûres de tiques et sur l'examen rigoureux de la peau du corps et du cuir chevelu après toute promenade en milieu rural et particulièrement en forêt. Il est recommandé de consulter un médecin en cas d'apparition d'une éruption cutanée au pourtour d'une piqûre de tique.

**Pour plus d'informations**, consulter les sites du ministère de la Santé : protection contre les tiques, maladie de Lyme et de l'Institut Pasteur.

### Fièvre typhoïde

La fièvre typhoïde est une maladie infectieuse causée par des bactéries présentes dans l'eau ayant subi une contamination fécale d'origine humaine, en général dans des zones où l'hygiène est précaire. L'infection résulte le plus souvent, de l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés ou d'une transmission directe de personne-à-personne. Les symptômes surviennent en moyenne 3 semaines après la contamination et associent : une fièvre continue, des maux de tête, une perte d'appétit, des douleurs abdominales avec diarrhée ou constipation, une grande fatigue et parfois une éruption cutanée. Dans les formes plus graves, la fièvre typhoïde peut être fatale en l'absence de traitement.

Les mesures de prévention reposent sur les règles élémentaires d'hygiène générale vis-à-vis de l'eau, des aliments et du lavage des mains ainsi que sur la vaccination.

**Pour plus d'informations**, consulter le site de l'Institut Pasteur.

## Rage

La rage est une maladie virale mortelle affectant le système nerveux et présent dans la salive des animaux infectés, tels que chiens, chats, chauves-souris et autres mammifères sauvages. Le virus se transmet par morsure, griffure ou contact de la salive avec une peau lésée ou une muqueuse. L'évolution est rapide avec l'apparition de fièvre, maux de tête, anxiété puis de troubles neurologiques (coma). La rage est presque toujours mortelle une fois les symptômes déclarés. Il est recommandé d'éviter tout contact avec des animaux suspects domestiques ou sauvages. La vaccination préventive contre la rage avant un séjour en zone exposée peut être indiquée en fonction du type de voyage et en particulier chez les jeunes enfants dès qu'ils marchent. Il est conseillé de demander conseil à un médecin ou à un centre de vaccinations internationales.

En cas d'exposition à risque, consulter immédiatement un médecin même si la vaccination est bien à jour.

**Pour plus d'informations**, consulter la rubrique risques sanitaires et le site de l'Institut Pasteur.

## Pendant le voyage

### Prévention contre les piqûres de tiques

La prévention contre les autres infections transmises par les tiques inclut :

- le port de vêtements couvrants et clairs, serrés au cou, aux poignets et aux chevilles ;
- l'application de répulsifs cutanés sur les parties découvertes ;
- la recherche impérative de la présence de tiques sur le corps, afin de les ôter très rapidement, après toute promenade en milieu rural et particulièrement en forêt dans les régions infestées.

Plus d'informations sur le site de l'Assurance maladie.

## Mesures de prévention des contaminations digestives

- Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou des solutions de lavage hydroalcooliques, surtout avant et après les repas et le passage aux toilettes ;
- Veiller à la qualité des aliments et surtout à leur bonne cuisson ;
- Éviter la consommation de produits alimentaires (poisson, viande, volaille, lait) crus ou peu cuits ;
- Peler les fruits et légumes ou les laver soigneusement (à l'eau saine) ;
- Éviter les crudités, coquillages, plats réchauffés et buffets froids ;
- Ne boire que de l'eau ou des boissons encapsulées ou de l'eau rendue potable (filtration, ébullition ou à défaut produit désinfectant) ;
- Éviter les glaçons et glaces, ainsi que la consommation de jus de fruits frais, de légumes crus et de fruits non pelés ;
- Ne consommer le lait que pasteurisé ou bouilli.

**Pour plus d'informations**, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

## Infections sexuellement transmissibles (IST)

Il est recommandé d'éviter les comportements sexuels à risque et de prendre toutes les précautions d'usage. En cas d'exposition à un risque, il est recommandé de consulter au plus tôt un professionnel de santé.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

## Informations utiles

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

### Transport

#### Infrastructure et transports routiers

Le taux de mortalité routière est élevé : axes principaux bien entretenus mais très encombrés, routes secondaires souvent non asphaltées, présence de piétons, de vélos et d'animaux sauvages sur les routes.

L'usage des feux de croisement est obligatoire y compris en journée.

La période hivernale implique une série de mesures pratiques de la part des utilisateurs de véhicules : pneus neige obligatoires du 1er décembre au 1er mars, équipement contre le givre et la glace, pelle à neige. La législation lettonne fait également obligation, toute l'année, d'avoir dans chaque véhicule un triangle de signalisation, un extincteur, une pharmacie de voyage et un gilet jaune de sécurité réfléchissant (en vente dans les commerces locaux).

Les contrôles radar sont fréquents. Les contrôles peuvent être effectués par des voitures banalisées. En cas d'infraction, le paiement de l'amende s'effectue par virement bancaire, sur la base du procès-verbal qui sert de facture. Le paiement immédiat en liquide n'a pas de base légale.

La vitesse est limitée à 50 km/h en ville et à 90 km/h sur les routes.

#### Permis de conduire

Le permis de conduire français est reconnu en Lettonie. La présentation de l'original du permis de conduire est obligatoire.

#### Assurance et carte verte

Les cartes vertes délivrées par les compagnies d'assurance françaises sont reconnues en Lettonie. Tout voyageur désirant se rendre en Lettonie avec son propre véhicule est tenu de vérifier que son assurance couvrira les mêmes risques que ceux couverts en France.

La procédure de constat amiable est prévue (en l'absence de blessé ou de dommage matériel). En cas de dommage matériel grave ou de blessure, ainsi qu'en cas de désaccord entre les conducteurs, l'intervention de la police est systématique. Sauf en cas de mise en danger de la vie d'autrui, il ne faut pas déplacer les véhicules jusqu'à ce que la police le permette.

#### Transport aérien

Plusieurs compagnies proposent des vols directs entre la France et la Lettonie.

#### Législation locale

#### Alcool et stupéfiants

Il est interdit de conduire avec un taux d'alcool supérieur ou égal à 0,5 gramme par litre de sang (0,2 g/l pour les jeunes conducteurs de moins de 2 ans d'expérience). En cas de dépassement, le contrevenant s'expose au paiement d'une forte amende, à un retrait de permis et à une possible détention ainsi qu'à la confiscation définitive de son véhicule.

La production, la consommation et l'usage de stupéfiants ainsi que la consommation d'alcool sur la voie publique et à bord d'un véhicule, y compris comme passager, sont strictement interdits. Le contrevenant s'expose à une amende.

## Interdiction de fumer

Il est interdit de fumer dans certains endroits publics (transports publics, abris des arrêts de transport public ; parties communes des bâtiments résidentiels ; salles de cinéma, de concert, de sport ; restaurants, bars, boîtes de nuit ; etc). Le contrevenant s'expose à une amende.

## Symboles étatiques

Les autorités lettones punissent sévèrement les actes portant atteinte aux symboles de l'État letton (monuments nationaux, drapeaux, armoiries, etc.). Le code pénal letton prévoit des peines pouvant aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement.

Depuis le début de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, la législation lettone proscrie dans les lieux publics les symboles qui témoignent d'un soutien aux Forces armées russes (drapeau, ruban de Saint-Georges, lettre Z etc.). Toute infraction relève du code pénal.

## Informations pratiques

Consultez l'ensemble des fiches pratiques.

# Voyages d'affaires

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

## Visa d'affaires

Les ressortissants français ou d'un État membre de l'Union européenne, quel que soit l'objet de leur visite, ne sont **pas soumis à l'obligation de visa pour un séjour de moins de 3 mois**.

Ils sont admis sur le territoire de la Lettonie sur présentation d'une **carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité**.

Pour plus d'informations, consulter l'onglet Entrée / Séjour de la présente fiche.

## Données économiques

Consulter la fiche repères économiques Lettonie et les informations de la Direction générale du Trésor.

## Contacts utiles

### Service économique

Les Services économiques auprès des ambassades sont des **services extérieurs de la Direction générale du Trésor**. Ils ont pour missions l'analyse et la veille économique et financière, sur une base macroéconomique, l'animation des relations économiques, financières et

commerciales bilatérales avec les pays de leur compétence, et le soutien public au développement international des entreprises.

### **Service économique de Riga – Lettonie**

Adresse : Raina bulv. 9 - LV 1050 - Riga - Lettonie

Tél. : +371 67 03 66 42

Télécopie : +371 67 03 66 47

Courriel : riga@dgtresor.gouv.fr

## **CCEF**

Les conseillers du commerce extérieur de la France (CCEF) forment un **réseau actif de plus de 4 500 membres dans 150 pays**, au service de la présence française dans le monde. Ils mettent leur expérience pour conseiller les pouvoirs publics, parrainer les entreprises, former les jeunes aux métiers de l'international et promouvoir l'attractivité de la France pour les investissements internationaux.

**Président de section Etats Baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie) :** M. Franck de Bruyn (basée en Lituanie)

Site internet : Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France

## **Atout France**

Atout France est une agence de développement du tourisme français.

Site Internet

# **Contacts utiles**

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

**Retrouvez dans cette rubrique des informations de contact relatives aux administrations, services et organismes locaux.**

- Police nationale : 110
- Urgences : 112
- Ambulance : 113
- Renseignements téléphoniques généraux : 371 1188

## **Annuaire des représentations lettonnes en France**

[Voir la liste](#)

### **Ambassade de France en Lettonie**

Publié le : 11 juin 2025 Mis à jour le : 07 août 2025

# **Coordonnées**

9 Raina Bulvaris  
Riga, LV-1050  
Lettonie

56.952390283432, 24.113305226577

+371 64 588 818

ou 64 588 818

+371 6703 6616

## Liens utiles

[Ambassade de France en Lettonie](#)

Facebook 

X 

Youtube 

Courriel : [france.riga-amba@diplomatie.gouv.fr](mailto:france.riga-amba@diplomatie.gouv.fr)

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.